

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 JUIN 2015**

DEPARTEMENT  
LOIR ET CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 24 JUIN 2015**

**MAIRIE**  
CHISSAY EN TOURAINE  
**41051**

**Délibération N°2015/1**

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre Juin le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe PLASSAIS, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION : 18/06/2015**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. PLASSAIS Philippe, M. MARLE Michel, Mme VIDALLET Caroline, Mme BESSARD Nicole, Mme AFCHAIN Jacqueline, M. PLAUT-AUBRY Richard, Mme SIMIER Catherine, M. VERRIER Julien, M. LE PETIT Michel, M. MARTIN Pierre, M. MIJEON Jean-Michel,

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES:** Mme DORNE Laurence, M. PELLE Gilles, M. COSNIER Régis.

**ETAIT ABSENTE NON EXCUSEE :** Mme BAK Stéphanie

**POUVOIRS :** Mme DORNE Laurence a donné pouvoir à Mme VIDALLET Caroline, Mr. PELLE Gilles a donné pouvoir à Mr. MARLE Michel, Mr. COSNIER Régis a donné pouvoir à Mr. PLASSAIS Philippe.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. PLASSAIS Philippe, maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Secrétaire de séance : Madame SIMIER Catherine

**1-OBJET.ACCEPTATION DU FONDS DE CONCOURS ACCORDE PAR LA C.C.C.L.) Communauté de Communes du Cher à la Loire) SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE CHISSAY POUR L'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS**

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal qu'une demande de fonds de concours a été sollicitée auprès de la C.C.C.L. dans le cadre des travaux d'aménagement de la cantine scolaire.

Le conseil communautaire, réuni le 13 avril 2015 a approuvé l'attribution d'un fonds de concours.

- Considérant la délibération de la C.C.C.L. en date du 13 avril 2015
- Considérant qu'une convention doit être signée entre la C.C.C.L et la Commune de CHISSAY pour l'attribution d'un fonds de concours.

Monsieur le Maire demande à son assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour : 14

Contre : /

Abstention: /

- **Accepte** le fonds de concours d'un montant de 38 911.50€ accordé par la C.C.C.L. pour les travaux de la cantine
- **Donne** pouvoir au maire de signer la convention d'attribution du fonds de concours
- 

## **2- OBJET.DESAFFILIATION D'AGGLOPOLYS DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION**

Par courrier du 23 Avril 2015, Monsieur le Maire a été informé de la volonté de la communauté d'agglomération de BLOIS « Agglopolys » et du centre intercommunal d'action sociale (CIAS) du Blaisois de se retirer du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loir et Cher (CDG41) au motif que « cette procédure s'inscrit dans la continuité de la dynamique de mutualisation développée depuis plusieurs années entre la ville de Blois et Agglopolys »

En application du décret N° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestions, lorsqu'une collectivité ou établissement public affilié à titre volontaire souhaite se désaffilier du centre de gestion, les autres structures affiliées peuvent exprimer leur opposition dans les conditions de majorité prévue à l'article 30 du même décret à savoir les 2/3 des collectivités représentant la moitié des agents.

Monsieur le Maire précise que ce retrait aurait auprès du centre de gestion un impact :

- En matière d'organisation (sur le pôle conseil et accompagnement statutaire, pôle santé au travail).
- En matière budgétaire (un déséquilibre financier)

Par ailleurs, le départ d'une collectivité importante peut susciter d'autres départs, ce qui mettrait en péril l'existence même du centre de gestion

Monsieur le Maire demande à son assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Au regard de ces éléments

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour : 10

Contre : 1

Abstention : 3

-Refuse, la désaffiliation d'Agglopolys du Centre de gestion

**3- OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION PAR LE COLLEGE DE MONTRICHARD : VOYAGE EN ANGLETERRE POUR LES ELEVES DE 5<sup>ème</sup>**

Monsieur le Maire informe son assemblée qu'il est saisi d'un courrier émanant du Collège de Montrichard sollicitant une subvention pour l'organisation d'un voyage en ANGLETERRE pour les élèves de 5<sup>ème</sup> ; Il précise que cinq enfants de la commune participent à ce voyage.

Le conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

-Décide d'octroyer au Collège de MONTRICHARD un montant de 250€ (soit 50€ x 5 enfants) pour l'organisation et les frais du voyage

-Dit que les crédits sont inscrits au B.P. 2015

**4- OBJET.ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES-ANNEE 2007**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-17 et L2121-29

Vu la demande d'admission en non-valeur du trésorier principal en date du 8 juin 2015 des produits communaux irrécouvrables en date du 27/06/2007 et du 03/12/2007.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Décide d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 93.27€

Année de référence	Total
27/06/2007	53.67€
03/12/2007	39.60€
TOTAL	93.27€

Dit que cette dépense sera imputée à l'article 6541 du budget 2015 de la Commune

**5-OBJET : VIREMENT DE CREDIT 2015 COMMUNE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget 2015 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après

OBJET DE DLA DEPENSE	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES	SOMME	AUGMENTATION DES CREDITS	SOMME

	Chapitre et Article 020		Chapitre et article 2184	
Dépenses imprévues		-1 500€		
Mobilier				+1 500.00€
Total		-1 500€		+1 500.00€

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Le conseil Municipal approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

#### **6- OBJET.AVENANT AU REGLEMENT DE L'EAU POTABLE**

Monsieur le Maire précise qu'il est saisi d'un courrier émanant du SIAAM l'informant qu'il rencontre des difficultés à recouvrer les factures impayées, suggère de couper l'eau des abonnés qui ne règlent pas leur facture.

Notre conseiller juridique nous informe que le conseil constitutionnel saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité, précise qu'il n'est pas possible de procéder aux coupures d'eau d'où la nécessité de procéder à un avenant sur le règlement de l'eau du 3 septembre 2012 article 25 page 17

Monsieur le Maire demande à son assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Le conseil Municipal ouït l'exposé du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

-Accepte que cette rectification face l'objet d'un avenant au règlement de l'eau potable du 3/09/2012

#### **7-OBJET.REGLEMENT CINERAIRE.**

Vu la délibération du 17 avril 2014 relative à la création du site cinéraire au cimetière communal composé du nouvel équipement « Cavurnes »

Vu la délibération du 24 juillet 2014 déterminant le nombre et le prix des cavurnes

Vu la délibération du 28 mai 2015 sur la prise en charge par la commune d'un lot de 10 plaques en granit balmoral destinée à être déposée sur les plaques de fermeture des cavurnes afin d'uniformiser l'ensemble.

Monsieur le Maire :

- précise à son assemblée la nécessité d'établir un règlement
- demande à son conseil municipal de se prononcer sur le nouveau règlement cinéraire.

Le conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet de règlement cinéraire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

- Entérine le projet tel qu'il est présenté
- 
- **8-OBJET.DESISTEMENT D'UN MEMBRE DU C.C.A.S. HORS CONSEIL MUNICIPAL : PROPOSITION D'UN REMPLACANT.**
- Par courrier en date du 24/03/2015 Monsieur le Maire a été informé de la volonté de M. BOILEAU Gérard de se retirer du C.C.A.S en qualité de membre hors commune au motif : que les horaires des réunions du C.C.A.S. ne sont pas compatibles avec ses horaires de travail qui ne cessent pas avant 20 heures, précise également que ses absences répétées ne sont pas constructives au fonctionnement du Conseil d'administration du C.C.A.S.
- Monsieur le Maire propose Madame BOILEAU née PINCEMAILLE Martine en remplacement de M. BOILEAU Gérard.
- -Demande à son Conseil Municipal de se prononcer sur le choix du remplaçant.
- Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
- Pour : 14
- Contre:/
- Abstention:/
- -Retient la candidature de Mme BOILEAU née PINCEMAILLE Martine en qualité de membre hors Conseil Municipal.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **TRAVAUX RESEAU EAU**

Monsieur PLAUT-AUBRY fait remarquer aux membres du Conseil Municipal que deux repérages de fuite d'eau en nocturne ont été relevés sur le territoire de la Commune Rte de TOURS. D'autres contrôles seront effectués sur d'autres parties de la Commune.

Monsieur PLAUT-AUBRY fait part à l'assemblée qu'il a reçu un devis de la Société INFRASTRUCTURES CONCEPT pour la construction de compteurs sectoriels et la mise en place d'une télégestion, ce dernier étant élevé, il demande à ladite Société une révision de son tarif.

#### **PERIMETRE DU FORAGE DE BAUNE.**

Monsieur PLAUT-AUBRY informe l'assemblée que la Commune déposera une demande de subvention dans le cadre des mises aux normes des puits et cuves à fuel des particuliers situés dans le périmètre des forages.

**VOIRIE.**

Monsieur MARTIN Pierre revient sur le « Chissay à la une » concernant l'enveloppe destinée aux travaux de voirie. Il conteste l'impossibilité de pouvoir réaliser de gros travaux pendant trois ans. Le Maire maintient ses propos et signale que 20 000.00€ ont été rajouté dans l'enveloppe CLECT de façon à effectuer des travaux sur 2016.

Monsieur MIJEON Jean-Michel précise que lors de leur mandature un ensemble de travaux dont le coût était inscrit dans l'enveloppe de la CLECT devaient être réalisés. Monsieur le Maire déclare qu'il a respecté ce qui était prévu, certains des dits travaux sont en cours d »exécution

Séance levée à 20h55

Le Maire,  
PLASSAIS Philippe

